

DECRET N° 2005-147 DU 24 MARS 2005

Portant approbation des états financiers du Centre Régional pour la Promotion Agricole des départements du Mono et du Couffo (CeRPA-MONO-COUFFO) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-252 du 04 mai 2004 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2005-110 du 11 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le Décret n° 2004-301 du 20 mai 2004 portant approbation des statuts des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) ;
- Vu** l'Arrêté n° 778/MAEP/DCAB/SGM/DRH/SA du 03 juin 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre Régional pour la Promotion Agricole des Départements du mono et du COUFFO ;

Sur rapport conjoint du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 mars 2005 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Centre Régional pour la Promotion Agricole des départements du Mono et du Couffo (CeRPA-MONO/COUFFO) pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Cosme SEHLIN.-

Fatiou AKPLOGAN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CeRPA-MONO-COUFFO 2 JO1.